




**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU TERRITOIRE DES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES



ÉDITORIAL



Tout au long de l'année 2020, les Terres australes et antarctiques françaises se sont une nouvelle fois mobilisées dans leurs cinq districts - archipel Crozet, archipel Kerguelen, îles Saint-Paul et Amsterdam, îles Éparses et terre Adélie - afin d'y décliner les politiques publiques dont la mise en œuvre leur a été confiée, au cœur de territoires isolés aux enjeux et aux patrimoines exceptionnels.

D'abord en assumant et en faisant respecter la souveraineté française dans ces terres et mers « du bout du monde » et leurs espaces maritimes, où seule une logistique complexe rend possible une présence humaine permanente.

Mais aussi en veillant à la protection, la conservation et la restauration d'écosystèmes uniques au monde, dans lesquels s'inscrit une gestion durable des ressources autorisant une activité économique responsable et encadrée.

Enfin, en contribuant au soutien de la recherche au sein même de ces espaces naturels qui accueillent, depuis des décennies, des scientifiques qui donnent à la France une excellence reconnue internationalement dans le domaine des sciences du vivant, des sciences de la terre ou de l'univers.

Notre présence et nos activités s'inscrivent donc dans la durée pour l'accomplissement de toutes ces missions. Dans une démarche de normalisation, et d'organisation toujours plus exem-

plaire, efficiente et lisible, les TAAF doivent se donner les moyens et les objectifs d'une vision véritablement tournée vers tous les territoires où notre administration, par ses capacités et compétences spécifiques, et la pertinence de ses partenariats, porte l'intégralité de l'action publique.

Une action publique qui fut bien sûr marquée en 2020 par le contexte épidémique mondial, qui nécessita l'adaptation de nos méthodes de travail pour assurer la continuité d'activité des services, la mise en place de nouvelles procédures pour les embarquements et les opérations logistiques, ou encore l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire pour limiter les accès à des districts dont l'isolement géographique extrême rendrait dramatique tout cas grave de coronavirus.

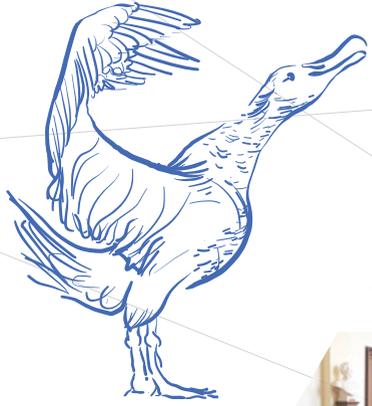
Pour cela, les TAAF continuent d'appliquer - et de faire appliquer - un protocole sanitaire exigeant, qui représente un coût supplémentaire important à chacune des indispensables rotations logistiques pour la relève des personnels et le ravitaillement des bases.

Grâce à ces efforts financiers, matériels et humains consentis, les Terres australes et antarctiques françaises restent à ce jour exemptes de toute contamination à la covid-19. Elles conservent toute leur capacité à poursuivre leurs missions, depuis les îles subtropicales de l'océan Indien jusqu'au continent Antarctique.

Charles Giusti
Préfet, administrateur supérieur
des Terres australes et
antarctiques françaises.

LES TEMPS FORTS DES TAAF EN

2020



Janvier



Des albatros pour faire avancer la lutte contre la pêche illégale

Février



Commissions du patrimoine historique et de la toponymie et commission philatélique à Paris



Mars



Journée internationale des droits des femmes

Avril

Le *Marion Dufresne* modifie sa route pour assurer deux évacuations sanitaires



Mai



Consultation sur le projet de création de la Réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses

Août



65 ans des TAAF et visite du Ministre des Outre-mer et de la Secrétaire d'État à la Biodiversité

Octobre



Nouveau Préfet, administrateur supérieur

Décembre



Lancement du projet RECI

Septembre



Prises de fonction des nouveaux chefs de district 2020-2021

Juin

Journées européennes de l'archéologie



Juillet



Cérémonie du 14 juillet dans les districts

Novembre



Le *Marion Dufresne* vu d'en-dessous



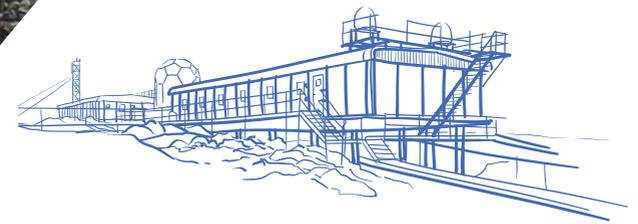


SOMMAIRE

Éditorial

1. Les Terres australes et antarctiques françaises : un territoire d'outre-mer unique.....	11
2. Des savoir-faire au service des territoires.....	25
3. Soutenir la recherche et préserver la biodiversité.....	43
4. Concilier activité économique et protection de l'environnement.....	57
5. Education et patrimoine : le développement d'une "culture TAAF".....	69





1. LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES : UN TERRITOIRE D'OUTRE-MER UNIQUE

Un territoire d'outre-mer, collectivité à statut particulier qui a fêté ses 65 ans en 2020

Le 6 août 2020 a marqué le 65^e anniversaire de la loi portant statut des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Les archipels et îles subantarctiques Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam, et la terre Adélie en Antarctique, sont ainsi devenus en 1955 les quatre districts d'un territoire à l'isolement et à l'éparpillement extrêmes. En 2007, les îles Éparses (Juan de Nova, Europa, Bassas da India, l'archipel des Glorieuses, et Tromelin) ont été intégrées comme 5^e district des TAAF.

 **2,3** MILLIONS DE KM² d'eaux sous juridiction française

Promulgué sous la IV^e République, le texte fondateur de 1955 crée un territoire d'outre-mer, collectivité à statut particulier, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Territoire sans population permanente ni élus, les TAAF sont placées sous l'autorité d'un administrateur supérieur, relevant depuis 2005 du corps des préfets, dont les pouvoirs sont précisés par la loi du 6 août 1955 et par son décret d'application du 11 septembre 2008. Le Préfet est à la fois le représentant de l'État dans la circonscription administrative et l'exécutif du Territoire.

« Lors des passages sur les districts, les gérants postaux tamponnent les passeports. Un souvenir inestimable pour tous les passagers »



 **1** RÉSERVE naturelle nationale

Depuis 65 ans, les TAAF remplissent dans ces districts des missions de souveraineté, de soutien à la recherche scientifique, de préservation de la biodiversité, et de logistique.

 **1** BIEN CLASSÉ sur la Liste du patrimoine mondial DE L'UNESCO

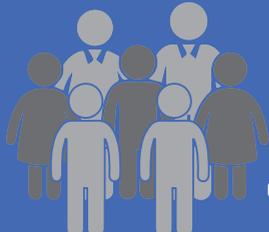
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Terres et mers australes françaises inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 2019

LES CHIFFRES CLÉS DES TAAF EN 2020

 **0** CAS COVID sur les 5 districts, de l'océan Indien à l'Antarctique

 **3 000** TONNES de matériels acheminés

 **2** NAVIRES *Le Marion Dufresne et L'Astrolabe*

 **200** AGENTS dont 110 dans les bases

 **363** SCIENTIFIQUES accueillis dans les districts

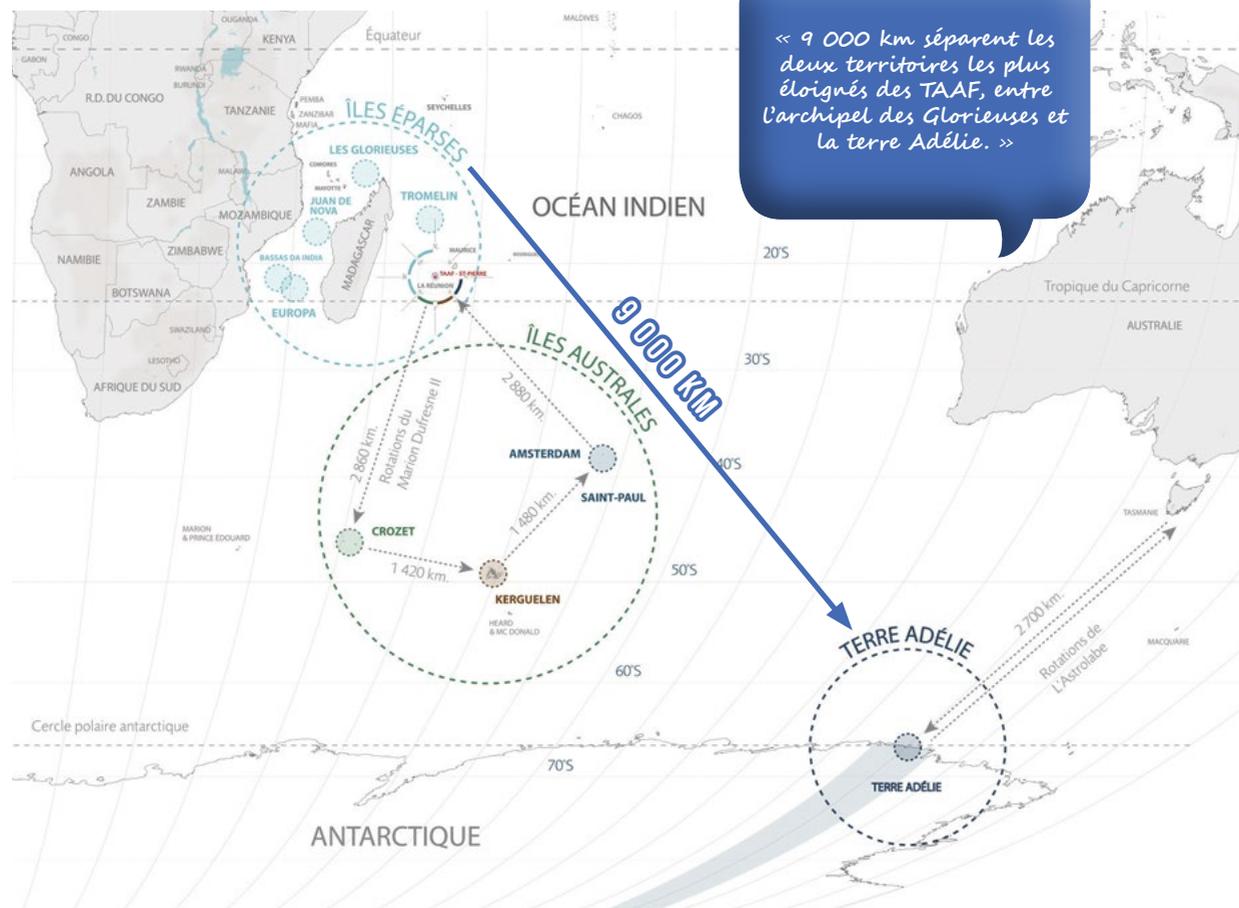
 **69** PROGRAMMES de recherche déployés

Les TAAF : une immensité géographique

Les cinq districts de la collectivité sont répartis sur un gradient latitudinal unique au monde, du 11^e parallèle sud (avec les îles Glorieuses) au 66^e parallèle sud (avec la terre Adélie), qui s'étend sur plus de 80 % de l'hémisphère sud, soit **une couverture exceptionnelle que seule la France possède.**

L'espace maritime associé s'étend sur plus de 2 280 000 de km², **soit plus de 20 % de l'espace maritime français.** Riche en ressources marines, l'espace maritime des TAAF contribue à faire de la France la 2^e puissance maritime mondiale après les États-Unis.

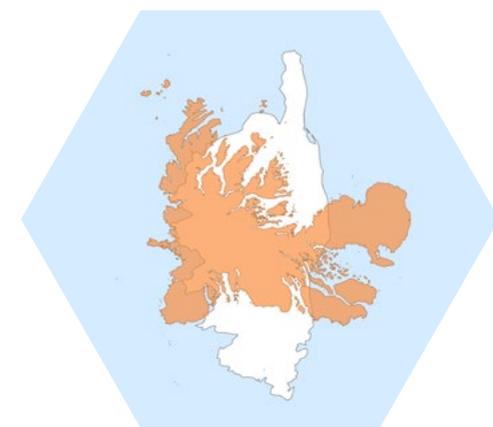
En 2020, la Commission des limites du plateau continental, organe spécialisé des Nations-Unies, a autorisé la France à étendre son plateau continental au large des îles Saint-Paul et Amsterdam. Le pays a ainsi vu son domaine sous-marin agrandi de plus de 150 000 km² (93 202 km² au large de Saint-Paul et Amsterdam, et 58 121 km² au large de La Réunion), soit l'équivalent de plus d'un quart de la superficie de l'Hexagone. En 2015, une extension du plateau continental de 423 000 km² avait concerné les îles Kerguelen.



<< 9 000 km séparent les deux territoires les plus éloignés des TAAF, entre l'archipel des Glorieuses et la terre Adélie. >>



KERGUELEN EST LA 3^e ÎLE LA PLUS GRANDE DE FRANCE
après la Nouvelle-Calédonie
et la Corse



Les organes consultatifs et les commissions

Les TAAF n'ont pas de population permanente et, par conséquent, ni élu ni assemblée délibérante locale. Néanmoins, le préfet, administrateur supérieur, est assisté d'un **Conseil consultatif (CC)**, organe d'aide à la prise de décision dont l'avis est obligatoire dans les domaines relatifs à la gestion économique, financière et fiscale du territoire. Le Conseil est systématiquement informé des projets de programmes scientifiques.

Le **Comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises** est sollicité sur le projet de plan de gestion de la réserve et donne son avis annuellement sur son fonctionnement, sa gestion et les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement.

Le **Comité de l'environnement polaire (CEP)**, composé d'un président et de dix personnalités, est chargé de vérifier la compatibilité des activités anthropiques relevant des autorités françaises dans les zones polaires et subantarctiques, avec la préservation de l'environnement. Il est consulté sur les programmes d'activité, les grands projets et les études d'impact concernant toutes les activités humaines. Le CEP tient lieu de Conseil scientifique de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises.



LE CONSEIL CONSULTATIF DES TAAF



13 membres titulaires
(et autant de suppléants)

1 président désigné par le ministre
des Outre-Mer

1 député désigné par l'Assemblée Nationale

1 sénateur désigné le Sénat

6 personnalités qualifiées choisies
par le ministre des Outre-Mer

5 membres proposés par 5 ministères
(défense, recherche, pêche, environnement,
affaires étrangères)

2 réunions en 2020

20 dossiers présentés



LE COMITÉ CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES TERRES AUSTRALES FRANÇAISES

Le conseil consultatif des TAAF et :

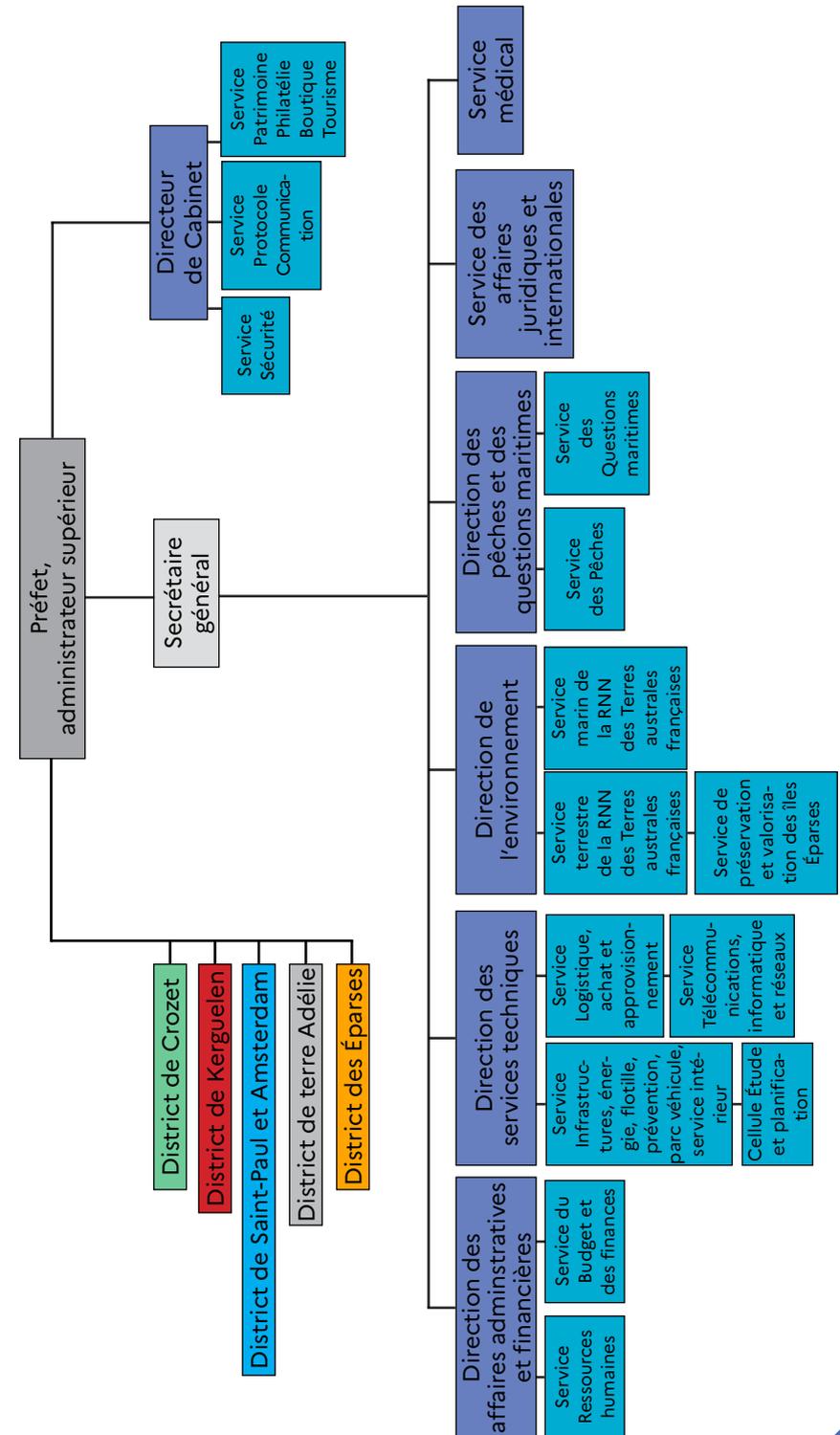
- un représentant des armements de la pêche australe,
- un représentant des associations agréées en faveur de la protection des espaces naturels,
- un représentant de l'autorité responsable de la police des pêches et délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer (AEM).

Le préfet, administrateur supérieur

Les TAAF sont placées sous l'autorité d'un administrateur supérieur, relevant depuis 2005 du corps des préfets, dont les pouvoirs sont précisés par la loi du 6 août 1955 et par son décret d'application du 11 septembre 2008. Le Préfet est à la fois le représentant de l'État dans la circonscription administrative et l'exécutif du Territoire. Il se fait représenter dans chacun des districts par un chef de district.

En tant que représentant de l'État, le Préfet est le dépositaire de l'autorité de l'État et il représente le Gouvernement dont il reçoit les instructions par l'intermédiaire du ministre chargé des outre-mer. Il est chargé des intérêts nationaux et du respect des lois, dirige l'action des services de l'État, assure le maintien de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des personnes, concourt au respect des libertés publiques et des droits individuels et collectifs, et représente l'État en justice. Au nom de l'État, il exerce des compétences régaliennes et met en œuvre les politiques publiques, notamment environnementales. Gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, il exerce également certaines compétences du préfet délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer sur une partie de l'espace maritime.

Il est assisté d'un secrétaire général, d'un directeur de cabinet, et dispose d'une administration supérieure qui constitue à la fois les services de l'État et du Territoire. Celle-ci dispose des outils d'une collectivité territoriale, notamment en matière budgétaire. Le préfet, administrateur supérieur, est également assisté des chefs des services déconcentrés des administrations civiles de l'État installées à La Réunion.



Un budget à la hauteur des enjeux

Les TAAF disposent de l'autonomie financière qui permet d'organiser un budget hors du budget de l'État, d'en ordonnancer librement les dépenses et les recettes et, sous certaines conditions, de lever taxes et impôts directs.

L'année 2020 a été marquée par des dépenses importantes (plus de 600 000 euros) pour la prise en charge des mesures sanitaires, afin de préserver les territoires de la COVID : quatorzaine en site sécurisé pour tous les agents avant le départ dans les Australes et en terre Adélie, équipement informatique nomade pour le télétravail, équipements de protection et de distanciation physique.

De plus, d'importants investissements ont été réalisés dans le domaine de la logistique (arrêt technique du chaland, arrêt du *Marion Dufresne* à l'île Maurice...), des travaux immobiliers : rénovation du siège des TAAF à Saint-Pierre classé bâtiment historique, aménagement d'espaces de travail supplémentaires sur le site d'Archambaud pour accueillir les équipes de la direction de l'environnement chargé des îles Éparses et de l'observatoire territorial de la biodiversité.

BUDGET 2020

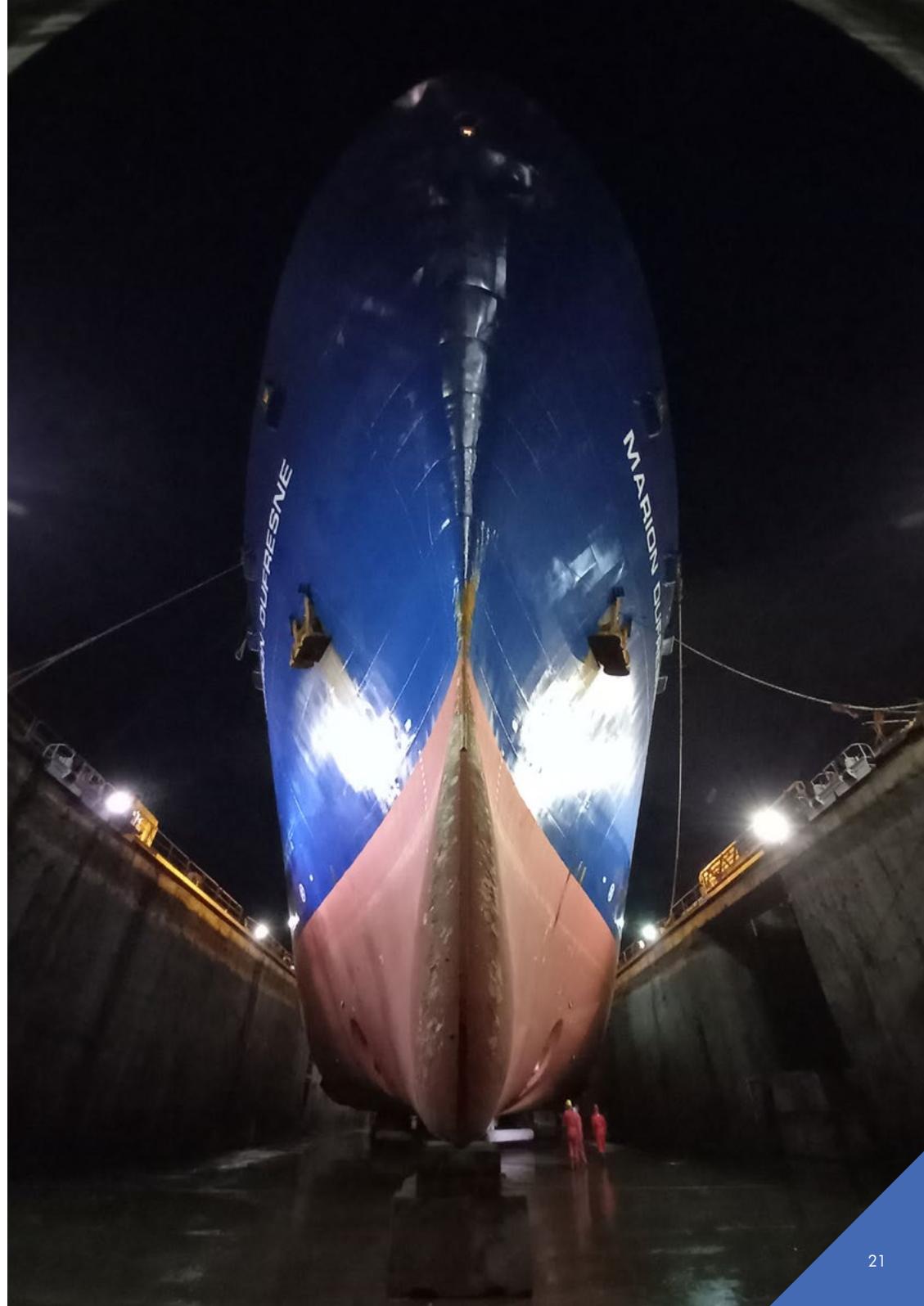


57,4 MILLIONS d'euros



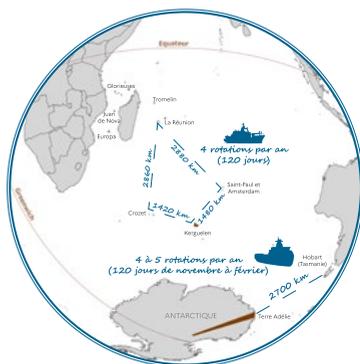
45,1 MILLIONS d'euros de fonctionnement

12,3 MILLIONS d'euros d'investissement



La flotte des TAAF

La caractéristique première des TAAF réside dans l'isolement extrême des territoires et leur éloignement des zones habitées. Ils sont accessibles, pour la plupart, uniquement par voie maritime. Avec le navire ravitailleur *Le Marion Dufresne*, et le navire polaire *L'Astrolabe*, les missions logistiques sont assurées dans les 40^e Rugissants, 50^e Hurlants, et jusqu'aux glaces de l'Antarctique.



Le *Marion Dufresne* assure également des missions de recherche océanographique quand il est sous-affrété par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). *L'Astrolabe*, quant à lui, participe à la surveillance des ZEE des TAAF où il fait respecter le droit dans les espaces maritimes sous souveraineté et juridiction françaises.

La direction des pêches et des questions maritimes (DPQM) assure la liaison avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des deux navires : Louis Dreyfus Armateurs (LDA), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), la Marine nationale, l'Institut polaire français Paul-Émile-Victor (IPEV).

Les TAAF disposent également de moyens nautiques basés à Kerguelen : le *Commerson* et le chaland *L'Aventure II*. Ce dernier assure les rotations logistiques maritimes entre le *Marion Dufresne* et la base, ainsi que des opérations de transport dans le Golfe du Morbihan.

« Le chaland *L'Aventure II* remis à neuf pour ses 30 ans »



Le chaland *L'Aventure II* a déjà parcouru en 30 ans plus de 450 000 km, soit plus de 11 tours de la terre. Après toutes ces années d'emploi dans des conditions souvent difficiles, un arrêt technique de trois mois était indispensable pour une remise en état complète : carénage, révision moteurs, électronique... Ces travaux ont été réalisés à La Réunion. Récupéré à l'OP1-2020 pour l'arrêt technique, il est reparti à bord du *Marion Dufresne* lors de l'OP2-2020. Il a rejoint le Golfe du Morbihan et Port-aux-Français pour 5 ans.

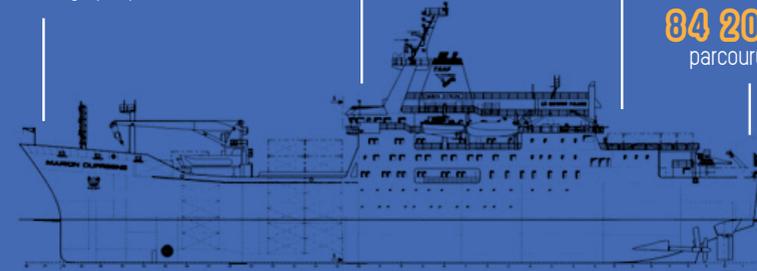
LE MARION DUFRESNE

Affrété
120 JOURS en 2020
par les TAAF, sous-affrété
208 jours à l'Ifremer pour des
missions océanographiques

2 271 TONNES
embarquées

100 PERSONNES
dont 46 membres d'équipage

84 206 KM
parcourus/an



Ravitaillement : îles Eparses, Crozet, Kerguelen et Amsterdam
Longueur hors tout : 120,50 m / Vitesse maximale : 16 nœuds
Capacité d'emport : 4 600 m³ / 1 hélicoptère



L'ASTROLABE

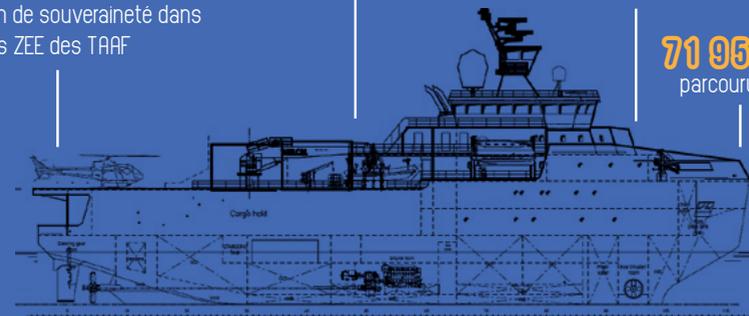
120 JOURS
pour les TAAF et l'IPEV

60 PERSONNES
dont 21/30 membres d'équipage

660 TONNES
embarquées

246 JOURS
de mission de souveraineté dans
les ZEE des TAAF

71 961 KM
parcourus/an



Ravitaillement : Terre Adélie, îles Eparses
Longueur : 72 m
Vitesse : 14 nœuds
Capacité d'emport : environ 1200 t
1 hélicoptère



2. DES SAVOIR-FAIRE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le service médical et la gestion du risque sanitaire

La spécialisation de la médecine d'isolement

La médecine exercée dans les TAAF relève de la médecine en milieu isolé. L'isolement a pour conséquence la limitation de l'accès partiel ou total aux soins, à la consultation spécialisée, aux possibilités rapides d'évacuation vers un centre hospitalier, à l'échange entre praticiens et aux examens complémentaires. Il en résulte la mise en place d'une stratégie organisationnelle adaptée au milieu en adéquation avec les ressources, dont les principaux axes reposent sur :

- la réalisation d'une aptitude médicale et psychologique avant le départ des personnels, pour éviter d'envoyer en mission des personnes dont la prise en charge requerrait une équipe pluridisciplinaire ;
- l'organisation d'une formation des médecins préalable au départ, adaptée à l'exercice en site isolé : anesthésie, chirurgie, secourisme hors base, échographie diagnostique ;
- le développement d'outils de communication telle que la télémédecine qui s'est imposée comme un élément central pour apporter un appui médical dans les districts ;
- la mise en place d'une chaîne logistique d'approvisionnement des produits pharmaceutiques et de maintenance du matériel médical, en quantité suffisante pour la durée prévue de l'isolement ;
- la rédaction de protocoles de soins adaptés au milieu isolé et d'évacuation sanitaire, en lien avec la chaîne logistique du site isolé.

Ces principes sont relayés par la Société française de médecine en milieu isolé, la SOFRAMMI et qui cherche à améliorer la pratique de médecine en milieu isolé.



LA MÉDECINE DES TAAF EN 2020



8 MÉDECINS

4 PSYCHOLOGUES

1 INFIRMIER (Tromelin)

2 ASSISTANTS MÉDICAUX



6 HÔPITAUX dans les districts



400 VISITES MÉDICALES pour les départs en OP

960 CONSULTATIONS dans les districts

25 ASSISTANCES EXTÉRIEURES (personnel non TAAF et IPEV)



41 OPÉRATIONS de télémédecine



9 RAPATRIEMENTS sanitaires

La gestion du COVID en 2020 : coopération internationale et organisation spécifique dans les TAAF

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire hors norme, qui a contraint l'ensemble des secteurs à une profonde transformation pour limiter la propagation du virus SRAS Cov-2. Les TAAF n'ont pas échappé à ces profonds bouleversements.

Cependant, si les hôpitaux du monde entier ont dû se réorganiser pour augmenter leurs capacités d'accueil face aux différentes vagues Covid-19, l'isolement et les ressources propres aux TAAF les ont contraintes à une stratégie d'évitement total, pour empêcher toute entrée du virus dans les districts.

Cette stratégie a été décidée suite aux discussions du Comnap ("Council of Managers of National Antarctic Programs"), qui réunit l'ensemble des acteurs des programmes menés en Antarctique, et qui ont permis d'établir des recommandations propres aux sites isolés concernant la gestion de l'épidémie Covid-19. Elles prévoient, compte tenu des contraintes de l'exercice médical en milieu extrême qui ne permettent pas la gestion de plusieurs cas graves de Covid 19, que la sécurité des bases ne peut être pleinement assurée qu'en préservant ces territoires de toute intrusion virale.

Cet objectif a jusque-là été rempli, les TAAF étant un des derniers endroits sur terre encore épargné par la Covid-19, au prix d'efforts organisationnels, financiers et humains importants, consistant en un confinement strict pré-départ de 14 jours, encadré par deux tests PCR-Covid négatifs.



Au-delà de cette stratégie, le service médical a constitué des lots Covid-19 de protection médicale individuelle pour chaque district, et s'est doté de deux machines permettant la réalisation, à bord du *Marion Dufresne*, et dans la base de Dumont d'Urville, de test PCR-Covid-19, afin d'identifier et de prendre rapidement en charge d'éventuels cas importés.

Les prochaines réunions du Comnap, auxquelles participera le service médical des TAAF, permettront d'adapter ces stratégies selon l'évolution de la pandémie, et de prendre position vis-à-vis des possibilités vaccinales.



Assurer l'indispensable logistique

Des Tropiques pour les Éparses, au continent Antarctique pour la terre Adélie, en passant par les îles Australes, les distances importantes qui séparent chaque district des TAAF nécessitent la mise en œuvre d'une chaîne logistique complexe et diversifiée : moyens aériens (avion et hélicoptère), moyens maritimes (fret maritime depuis la métropole, *Marion Dufresne*, *L'Astrolabe*), moyens terrestres.

Garante de la présence française permanente dans ces régions du monde, la logistique constitue le maillon essentiel permettant le fonctionnement des bases et stations, indispensable au bon déroulement des activités scientifiques et stratégiques dans les TAAF.

L'administration supérieure porte actuellement plusieurs projets d'optimisation de sa chaîne logistique :

- modernisation de son parc de contenants afin d'optimiser des flux logistiques en intégrant les mesures de biosécurité limitant l'introduction d'espèces exogènes ;
- mise en place d'une politique d'achat durable afin d'intégrer les sujets environnementaux le plus en amont de la chaîne logistique globale ;
- déploiement d'outils numériques et dématérialisés de suivi des stocks et des flux depuis et vers la métropole, La Réunion et les 5 districts.



LA LOGISTIQUE DES TAAF

EN 2020



70 909 KM

parcourus sur les mers



43 620 KM

parcourus sur les mers
dans les Australes pour les OP



27 289 KM

pour les missions de
soutien à la logistique
antarctique (MSLA)



350 HEURES

de vol CASA vers les
îles Éparses

2 934 TONNES

de matériels acheminés



Pour les îles Éparses

18 TONNES



Pour les îles Australes

2271 TONNES



Pour la terre Adélie

650 TONNES

La sécurité : le préalable à toutes les activités dans les territoires

La sécurité dans chacun des districts est une préoccupation permanente pour les TAAF. Elle se décline sous différents aspects : la sécurité sur la base, dans les transits ou en "manip", la sécurité incendie, le secourisme, la biosécurité. Les moyens mis en œuvre sont maintenus opérationnels, objectif ambitieux dans un contexte géographique et météorologique hors norme. Dans tous ces domaines, l'ensemble de la chaîne logistique et humaine des TAAF est concerné, c'est pourquoi de nombreuses actions sont menées afin que chaque membre des missions s'approprie les bons réflexes, les bons gestes à adopter en cas d'incident ou d'accident.

La sécurité des personnes

La plupart des hivernants ont déjà une sensibilisation au secourisme. Ces acquis sont revus ou enseignés sur la *Marion Dufresne* avec le médecin du bord. Toutefois des révisions et des compléments, en fonction des spécificités du district, sont apportés par le médecin in situ. L'enseignement concerne notamment l'établissement et la transmission d'un bilan, l'utilisation de la trousse de "manip", les méthodes de compression ou de garrot, les principes de brancardage, d'immobilisation de membres ou de corps, le tout suivi de mises en situation. De plus, sur chaque base, des personnels sont formés comme auxiliaires médicaux dans l'éventualité d'une intervention chirurgicale.

La sécurité de circulation sur glace de mer

En terre Adélie, la sécurité de la circulation des personnes et des véhicules sur glace de mer est de la responsabilité du chef de district (arrêté 2020-66 du 26/08/2020). Aussi avant d'autoriser les sorties sur la banquise, celui-ci procède à des sondages afin d'évaluer l'épaisseur de la glace. Quand les conditions sont réunies, il ouvre la glace de mer à la circulation des piétons, puis des véhicules selon leur poids. C'est à partir de ces sondages que le périmètre de sécurité et les zones de circulation autour de l'île des Pétrels et dans l'archipel Pointe géologie sont mis à jour par le chef de district.



LA SÉCURITÉ SUR LES DISTRICTS

EN 2020



EXERCICES



18 EXERCICES incendie

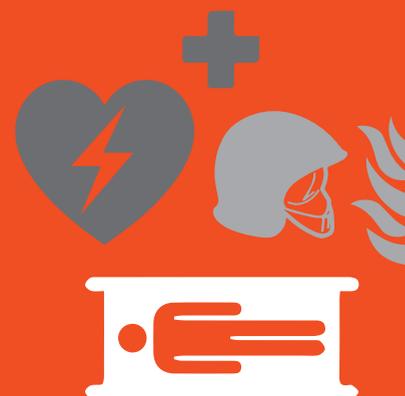
9 EXERCICES sur l'utilisation cordage, treuil et brancardage pour évacuation sur site montagne

3 ENTRAÎNEMENTS noyade/hypothermie

3 EXERCICES accident engin ou véhicule léger



FORMATIONS



50 PERSONNES formées au secourisme

17 PERSONNES formées au cordage

22 PERSONNES formées en tant qu'aides médicaux

La sécurité incendie

Après une formation sur l'équipement d'intervention, l'emploi de l'appareil respiratoire, l'utilisation des lances à incendie et autres moyens d'extinction, et les techniques d'attaque du feu, des exercices sont organisés avec utilisation d'un générateur de fumée. Ils permettent aux agents de sécurité incendie de se familiariser au travail en équipe dans des conditions particulières, telle l'absence de visibilité lors de la progression vers le lieu du sinistre.

La biosécurité

La biosécurité regroupe les actions de prévention des risques biologiques. Appliquée à la conservation des milieux naturels, elle consiste à limiter l'introduction et la dispersion d'espèces animales ou végétales du fait des activités humaines : par exemple via le déplacement de marchandises et de personnes. Au-delà de leur aire de répartition naturelle, ces espèces sont alors qualifiées d'introduites et sont susceptibles d'impacter les écosystèmes natifs.

Ces mesures de biosécurité sont prises en amont de l'accès au district, sur le *Marion Dufresne*, avant toute descente de fret et de personnel. D'autres actions sont entreprises sur base comme, par exemple, l'inspection des produits frais qui permet d'identifier les vecteurs d'espèces exotiques.



Soutien de l'homme et entretien des bases

L'achat et l'approvisionnement de l'ensemble des matériels à destination des districts sont réalisés en lien avec l'ensemble des services des TAAF et les districts, tout comme le soutien de l'homme (nourriture, paquetages, coopératives, intendance, loisirs). Cette gestion se fait en cohérence avec la politique de protection de l'environnement des districts et la réglementation nationale en la matière.

Le service « infrastructure et conduite d'opération » s'occupe de l'entretien, de la maintenance, de la déconstruction et de la construction de l'ensemble des bâtiments implantés sur les districts. Ce travail se fait en lien avec les chefs de district et leurs chefs « infra » (infrastructures).

Dans un contexte d'isolement géographique extrême, le ravitaillement des bases en carburant, en eau, est déterminant pour assurer un fonctionnement en totale autonomie. En matière énergétique, les TAAF ont l'ambition de réduire les consommations tout en opérant une transition énergétique vers des technologies plus performantes et un impact carbone moindre. Glorieuses et Tromelin, dans les Éparses sont aujourd'hui équipées de centrale photovoltaïque. L'île d'Amsterdam verra l'aboutissement des travaux d'une centrale hybride en 2021. Enfin, plusieurs études de leur potentiel d'énergies renouvelables sont en cours pour Crozet, Kerguelen et la terre Adélie.



Les enjeux de communication téléphonique, satellitaire, radio, et de desserte informatique, sont également prioritaires. Suite à la rédaction d'un schéma directeur, les TAAF ont décidé le renforcement de leur capacité de liaisons satellitaires, pour faciliter l'intégration des districts dans le fonctionnement du Territoire et le partage d'outil informatique, améliorer les capacités de communication et de visioconférence, notamment à des fins d'assistance médicale à distance. Ces déploiements technologiques doivent également faciliter les recherches scientifiques pour les principaux partenaires des TAAF - IPEV, CNES, CEA, GSA-GALILEO, Météo-France, IFREMER - et pour les partenaires scientifiques du consortium de recherche sur les îles Éparses.

LE SOUTIEN DE L'HOMME DANS LES TERRES AUSTRALES

EN 2020



30 000 M²

de bâtiments à entretenir



2 533 M³

de gazoil acheminés



9 092 KWH/J

produits pour les 3 districts

550 000

EUROS
de budget nourriture



80 000

REPAS

assurés par les personnels de cuisine

Des nouveaux projets d'envergure

▲ Dans le cadre de leur politique de continuité territoriale avec les districts australiens, les TAAF ont le souci de maintenir en état opérationnel les ouvrages portuaires précieux pour la logistique maritime entre les bases et le Marion Dufresne. Après d'importants investissements déjà menés sur la réhabilitation du quai de Kerguelen, un projet de remise en état de la cale d'Amsterdam est en cours. Les TAAF ont également lancé un projet de construction d'un mini-chaland, annexe du Marion Dufresne qui renforcera la sécurité des opérations de logistique lourde par la mer.

Parce que la transition énergétique des territoires est aussi une priorité, les TAAF ont débuté en 2019 un important projet de mutation énergétique dans le district d'Amsterdam. La première phase s'est déroulée sur 2020, et consistait à identifier et réduire les besoins énergétiques ; elle se terminera en 2021 avec des investissements conséquents en matière de baisse de la consommation énergétique (rationalisation chambres froides, éclairage LED, radiateurs basse consommation...). En parallèle, les équipes techniques des TAAF ont poursuivi en 2020 les études de faisabilité pour l'implantation d'une ferme photovoltaïque.

Afin de soutenir l'innovation technologique et maintenir des partenariats d'envergure internationale, les TAAF contribuent à Kerguelen au déploiement d'une nouvelle station Galileo en partenariat avec l'Union européenne et la "Global Satellite Agency". Grâce à son positionnement privilégié, l'Union européenne a identifié ce district comme une zone stratégique et d'intérêt prioritaire. Démarré en 2017 ce projet est entré dans sa phase opérationnelle début 2020. Entièrement piloté en régie, les équipes techniques du siège et du district de Kerguelen travaillent sans relâche pour tenir les engagements de la France au niveau européen. Elles réalisent les infrastructures (bâtiments, radômes, électricité, chauffage...) tout en assurant la sécurité, l'exploitation et la maintenance de la nouvelle station. Le bâtiment général est sorti de terre, les deux VSAT, et leurs radômes, viennent d'être achevés avant l'hiver austral 2021.



Encadrer juridiquement les activités anthropiques

▲ Les activités logistiques, scientifiques, culturelles, économiques (pêche, tourisme, énergie...) sont encadrées par une législation stricte dans les TAAF ; la présence de l'homme se doit d'être exemplaire au sein d'une biodiversité unique.

Si le service des Affaires juridiques et internationales (SAJI) est chargé de l'expertise et du conseil juridique auprès des directions, services, et des districts, et du contrôle des actes juridiques des TAAF, veiller au respect du cadre réglementaire pour toutes les activités humaines est aussi l'une de ses missions prioritaires. Par exemple, toute intervention scientifique dans une zone de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises est soumise à autorisation, et donc à un arrêté du préfet, administrateur supérieur, qui précise les modalités d'intervention des équipes sur site.

Le SAJI assure également le suivi du Conseil consultatif, du Système du Traité sur l'Antarctique, des affaires en relation avec l'Union européenne dans le cadre des dossiers de financements européens, ou encore le suivi juridique de la coopération internationale et régionale.

En 2020, le préfet, administrateur supérieur a pris :

158 ARRÊTÉS

125 DÉCISIONS

et a signé

84 CONVENTIONS

avec 49 partenaires différents

Les TAAF à l'international

Tant par la spécificité des implantations géographiques de ses territoires, que par les multiples programmes de recherche internationaux qui y sont déployés, les TAAF participent à plusieurs instances internationales dans lesquelles ses équipes sont susceptibles de coordonner et piloter des projets ou groupes de travail.

Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA)

Ainsi, dans le cadre de la RCTA, les TAAF coordonnent, en lien avec la délégation française présidée par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), deux groupes de travail dédiés à améliorer l'encadrement du tourisme en Antarctique. En 2020, ces travaux ont impliqué 12 Etats Parties au Traité sur l'Antarctique ou observateurs. Les résultats seront présentés lors de 43^e RCTA, qui se tiendra à Paris en juin 2021.



« En 2020, 12 Etats Parties ont travaillé sous la coordination des TAAF dans le cadre des travaux intersectoriels de la RCTA, pilotés par la délégation française. »

Convention sur la conservation de la faune et la flore marine de l'Antarctique (CCAMLR)

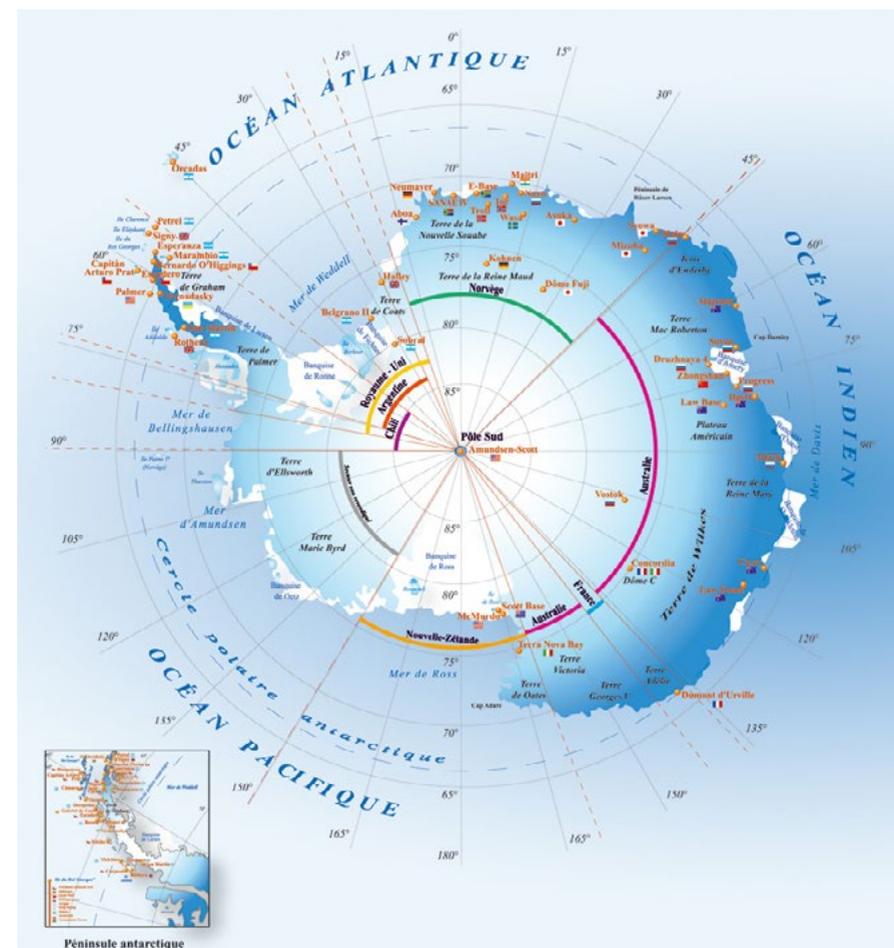
Les TAAF ont participé à la 39^e CCAMLR du 27 au 30 octobre 2020, au sein de la délégation française, aux côtés du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), chef de délégation, du Ministère de la Transition écologique et solidaire, de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, et du Muséum national d'histoire naturelle qui assure la représentation scientifique. La CCAMLR rassemble chaque année 26 Parties, dont l'Union européenne (UE).

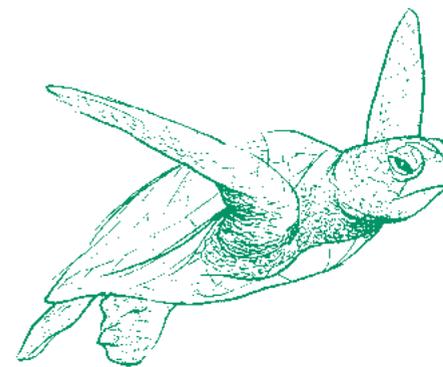


Cette 39^e réunion s'est tenue en distanciel compte tenu de la situation sanitaire. Les propositions portées notamment par la France (renforcement de l'encadrement des rejets en mer, Aire marine protégée en Antarctique de l'Est), n'ont pas été adoptées mais seront à nouveau avancées en 2021.

Forum « Union européenne – Pays et Territoires d'Outre-mer »

Les TAAF ont participé les 8 et 10 décembre 2020 à la conférence ministérielle de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) de l'Union européenne (OCTA), et au Forum « UE – PTOM ». Les échanges ont principalement porté sur l'avenir de l'association entre l'UE et ses PTOM, dans le cadre des nouveaux instruments de soutien financier de l'UE, qui seront mis en œuvre entre 2021 et 2027.





3. SOUTENIR LA RECHERCHE ET PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Soutenir la recherche : donner les moyens de l'excellence

Grâce à l'immensité géographique des TAAF, la France est l'une des rares nations à déployer des programmes de recherche sur 80% de l'hémisphère sud, de la zone tropicale des îles Éparses jusqu'à la zone polaire en terre Adélie, en passant par les zones subantarctique et subtropicale des Terres australes. Ces territoires sont de véritables laboratoires à ciel ouvert, qui contribuent depuis les années 1950 au développement des sciences du vivant, de la terre et de l'univers. En 2020, malgré les contraintes liées à la COVID, les TAAF ont mis en place des protocoles sanitaires permettant à la plupart des scientifiques d'assurer la continuité de leurs programmes de recherche. Au-delà de contribuer à l'état des lieux de la planète, ces programmes permettent de dresser des scénarios susceptibles de faciliter les orientations des politiques publiques en matière de préservation de la biodiversité.

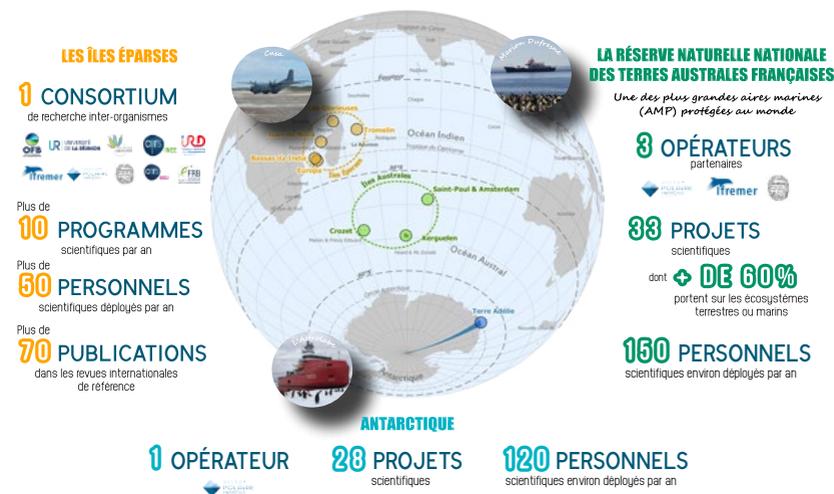


À travers leurs partenariats, notamment avec l'Institut polaire français (IPEV), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), le MNHN, le CNRS, et à travers le Consortium inter-organismes des îles Éparses, près de 363 chercheurs et scientifiques ont été accueillis, et 71 projets de recherche ont été menés, en 2020.

En terre Adélie, comme dans les Terres australes françaises, les projets scientifiques sont coordonnés par l'IPEV. Les données collectées alimentent des réseaux nationaux et internationaux, et contribuent notamment à une meilleure compréhension et modélisation de l'évolution du climat et de la biodiversité. La station atmosphérique internationale de référence implantée à Amsterdam (GIEC, NASA) offre par exemple à la France une place stratégique dans le réseau global de surveillance de l'atmosphère (Organisation mondiale de la météorologie). Parmi les nombreux programmes dans le domaine des sciences du Vivant, le projet IPEV-109 ORNITHO-ECO assure, depuis plusieurs années, les suivis démographiques des colonies de plusieurs espèces d'oiseaux et mammifères marins sentinelles des changements globaux dans les districts austraux et en terre Adélie. Concernant les sciences de la Terre et de l'Univers, le projet IPEV-133

SISMOLOGIE/OBS déployé également dans tous les districts austraux et antarctique, étudie la dynamique des mouvements des sols dont les résultats sont mis gratuitement à la disposition de la communauté scientifique.

Dans les îles Éparses, les TAAF s'investissent dans une politique active de soutien au développement de la recherche, en collaboration avec de multiples organismes fédérés au sein d'un consortium de recherche sur les périodes 2011-2014 et 2017-2021. Cette année marque la fin du 2^e consortium, et le début d'une réflexion sur les suites à donner à la recherche française et internationale : ouverture à des institutions étrangères, développement des campagnes océanographiques et positionnement plus régulier des moyens de la flotte océanographique française en partenariats avec l'Ifremer, accueil permanent de scientifiques, intégration progressive à des observatoires nationaux, rôle des aires protégées dans la préservation des milieux naturels d'intérêt pour la science, notamment dans le cadre de la future réserve naturelle nationale des Glorieuses. Sur Europa, les TAAF et l'Ifremer se sont associés à travers le projet IOT soutenu par l'Union européenne (projet Interreg V de la Réunion) pour poursuivre le développement du réseau de stations connectées, initié dans le cadre du consortium de recherche îles Éparses, et qui permet l'amélioration des connaissances des tortues vertes (*Chelonia mydas*) et imbriquées (*Eretmochelys imbricata*). En effet les connaissances scientifiques sur les jeunes stades sont essentielles à la définition de mesures de conservation efficaces.



Les TAAF accueillent également des programmes stratégiques internationaux du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) en matière de suivi des événements sismiques, de détection des radionucléides, de mesure des phénomènes atmosphériques, et de capteurs et réseaux associés dans le cadre de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). De par sa position géographique, la base Port-aux-Français représente un lieu privilégié pour les applications de suivis satellitaires par le Centre national d'études spatiales (CNES), et l'Agence spatiale européenne pour le programme Galileo.

Vers une réserve naturelle nationale des Glorieuses

En mai 2019, suite au rapport de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) sur l'état de la biodiversité mondiale, le Président de la République s'est engagé à porter à 30% la part du territoire national sous statut d'aire protégée, dont un tiers en protection forte d'ici 2022. Cette stratégie est déclinée sur le territoire des TAAF, avec notamment la transformation, à terme, du Parc naturel marin des Glorieuses en réserve naturelle nationale.

Les TAAF ont élaboré un projet de création de la future réserve visant à définir les enjeux de conservation et les orientations de réglementation et de gestion adaptées pour y répondre. Ce projet a été examiné et reçu favorablement par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN) le 18 décembre 2019, et par les instances de gouvernance de l'Office français pour la biodiversité (OFB) et du Parc naturel marin des Glorieuses le 3 mars 2020.

À l'issue de ces procédures, l'ensemble du dossier a été transmis au Ministère de la Transition écologique et solidaire, et soumis pour la seconde fois au CNPN qui a rendu un avis favorable en juin 2020. La signature du décret interministériel de création de la Réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses est attendue dans le courant de l'année 2021.



L'ARCHIPEL DES GLORIEUSES



3 066 ESPÈCES RECENSÉES

(443 espèces terrestres, 2623 espèces marines)

41 ESPÈCES MENACÉES

(liste rouge mondiale de l'UICN)

218 ESPÈCES PROTÉGÉES

(CMS, CITES et de Nairobi)

Crabe de cocotier, coraux, requins, oiseaux migrateurs, cétacés et tortues marines

34 ESPÈCES ENDÉMIQUES

bulbul malgache, scinque aux yeux de serpent, zonosaure malgache...

1 500 à 2 500 femelles tortues en ponte/ an

300 000 couples de sternes fuligineuses sur l'îlot du Lys



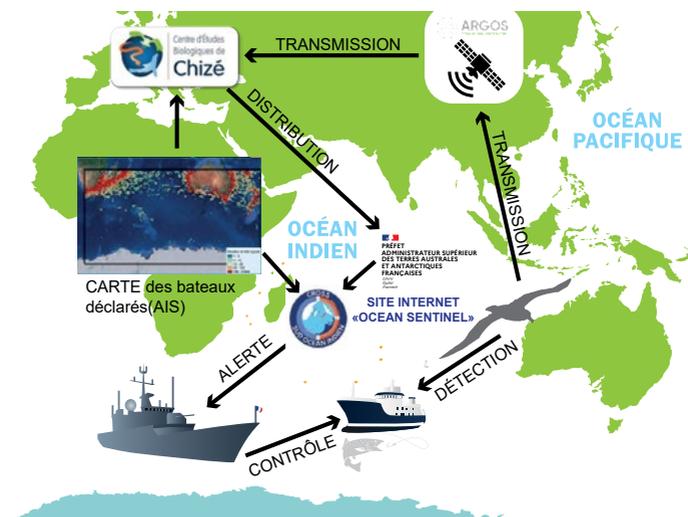
Ocean Sentinel : une innovation au service de la surveillance des mers



Grâce à des albatros équipés de balises, des chercheurs du CNRS et de l'Université de La Rochelle, associés aux TAAF, ont pu apporter une première estimation du nombre de bateaux de pêche naviguant sans système d'identification dans l'océan Austral. Les résultats du projet Ocean Sentinel ont été publiés dans la revue scientifique *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* (PNAS) le 27 janvier 2020.

Avec près de 170 albatros équipés d'une balise durant six mois, le projet Ocean Sentinel a permis de surveiller plus de 47 millions de km² de l'océan Austral, offrant la première estimation de la proportion de navires de pêche non déclarés opérant dans cette région. Les chercheurs ont ainsi observé que plus du tiers des bateaux rencontrés dans les eaux internationales n'étaient pas identifiables.

Les balises d'Ocean Sentinel reposent sur un système Argos et un détecteur de radar miniaturisé unique au monde. Car même si les pêcheurs illégaux ne sont pas équipés de système d'identification automatique (AIS), ils ont besoin d'un radar pour naviguer. Lorsqu'un albatros s'approche d'un bateau, sa balise détecte le signal radar émis et indique directement sa position aux scientifiques. Si elle ne correspond pas à celle d'un navire identifié par l'AIS, le bateau est possiblement impliqué dans une activité illégale. Développé dans le cadre d'un programme européen ERC Proof of Concept, avec le soutien des TAAF et de l'Institut polaire français (IPEV), Ocean Sentinel encourage le développement d'innovations rendant possible la récolte de données de conservation indépendantes grâce à la faune.



Les programmes européens : 10^e et 11^e FED

Au cœur des grands enjeux environnementaux de la planète, le territoire des TAAF est intégré dans les projets européens de préservation de la biodiversité, dans le cadre de la décision d'association des Outre-mer à l'Union européenne. Après avoir bénéficié du 10^e Fonds européen de développement (FED), les TAAF sont actuellement ordonnateur régional du 11^e FED pour les pays et territoires ultramarins de la région l'océan Indien, et mettent en œuvre un nouveau projet pour les années 2019 à 2023.

Dans le cadre du 10^e FED, le Conseil départemental de Mayotte et les TAAF, avec le soutien financier de l'Union européenne via les fonds délégués à l'Agence française de développement (AFD), se sont engagés à construire ensemble une « *Gestion durable du patrimoine naturel régional de Mayotte et des Îles Éparses* », en poursuivant quatre objectifs :

- acquérir des connaissances scientifiques sur la biodiversité des espaces marins des côtes des îles jusqu'aux profondeurs plus méconnues ;
- renforcer ou établir des stratégies de suivi de l'état de santé des écosystèmes et de la biodiversité de manière à pouvoir mieux les préserver ;
- développer des méthodes et des outils permettant d'évaluer l'impact des activités anthropiques sur ces derniers, et des outils d'aide à la décision pour les politiques publiques nécessaires à la gestion durable des ressources marines ;
- renforcer les compétences des territoires en matière de suivi des pêcheries côtières et hauturières.

10^e FED EN CHIFFRES



Le projet de Restauration des écosystèmes insulaires de l'océan Indien (RECI) financé dans le cadre du 11^e FED vise quant à lui à lutter contre l'impact des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans les îles Éparses (Tromelin, Glorieuses, Juan de Nova, Europa), les îles Australes (Crozet, Kerguelen, Amsterdam), et l'îlot M'Bouzi à Mayotte.

En dépit du faible niveau d'anthropisation de ces sites, la biodiversité unique est soumise à une forte érosion. Les espèces exotiques envahissantes ont été récemment identifiées comme la cause principale de ce déclin, et constituent une préoccupation majeure pour la préservation de ces milieux isolés.

En effet, si les espèces natives présentes ont pu s'adapter aux conditions environnementales parfois extrêmes, elles n'ont cependant développé aucun mécanisme de défense contre les nouvelles espèces tels que les chats et les rats qui exercent une prédation sur les oiseaux, ou le lapin qui consomme les espèces végétales.

Les TAAF, ordonnateur régional, mettront en œuvre le programme initié en décembre 2020, en partenariat avec l'association des Naturalistes de Mayotte, et bénéficient de l'accompagnement et du soutien financier de l'Union européenne via les fonds délégués à l'Agence française de développement (AFD), et de la Préfecture de Mayotte.

RECI EN CHIFFRES



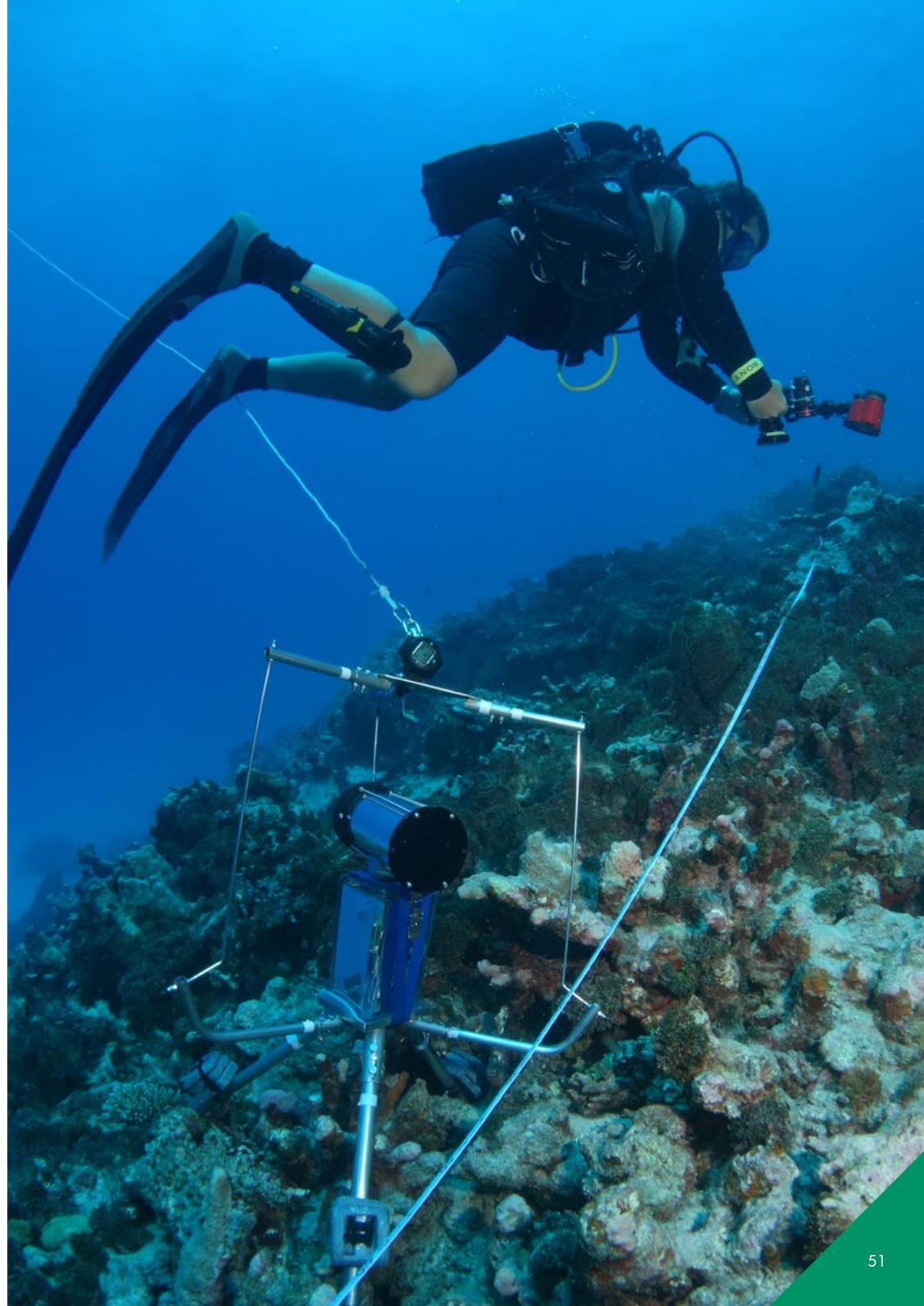
6 MILLIONS d'euros de financement
(UE : 80 % / TAAF : 16 % / Préfecture de Mayotte : 4 %)



3 ACTIONS : surveillance des écosystèmes, restauration des écosystèmes et dispositif de prévention biosécurité



5 PARTENAIRES impliqués et **18 AGENTS** TAAF mobilisés sur ce projet dont 11 en permanence sur le terrain
Zones : îles Éparses, îles Australes et Mayotte
avec 3 sites pilote : Amsterdam, Europa et îlot M'Bouzi



Préservation et restauration des écosystèmes terrestres

Les espèces exotiques végétales (EEV*) dans les îles Éparses et dans la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, contribuent à la régression des espèces végétales natives et à la modification des milieux naturels. Afin de limiter l'érosion de la biodiversité et de rétablir activement un équilibre en faveur des espèces indigènes, des actions de lutte sont menées contre les EEV parallèlement à la culture en pépinière d'espèces indigènes qui sont ensuite plantées en milieu naturel.

Inscrites dans le plan d'action biodiversité (PAB) des îles Éparses 2020-2025, 28 EEV font l'objet d'un processus de surveillance et d'un programme de lutte, parmi lesquels le Choca, la Fataque, le Filao, le Cocotier ou encore l'*Aloe vera*. À Europa, le renforcement des populations vise les espèces végétales indigènes menacées principalement par la présence de chèvres.

Dans les Terres australes françaises, les actions de lutte contre les EEV sont menées par les agents de la Réserve naturelle et cadrées par une stratégie de lutte fixant les objectifs de gestion des EEV d'ici 2027. Les méthodes employées sont l'arrachage manuel, le brûlage, le bâchage et l'épandage de sel. Les résultats sont positifs avec un nombre de repousses en diminution pour certaines espèces. Cette politique d'éradication se double, comme dans les îles Éparses, d'un dispositif de restauration écologique. Unique arbre indigène des Terres australes françaises, le *Phyllica arborea* est depuis 2010 au centre d'un programme de restauration mené par les TAAF. Chaque année, les agents de la Réserve naturelle mènent des campagnes de collecte et de germination de graines, de développement de jeunes plants en pépinière, puis de replantation en milieu naturel. En 2020, plus de 1045 plants ont ainsi été réintroduits et la pépinière concentre aujourd'hui 2 712 plants qui rejoindront demain les espaces de plantation.



*Les EEV font toujours l'objet d'une surveillance accrue. Une EEV est considérée comme éradiquée quand elle ne présente pas de repousse pendant plus de 5 ans sur toutes les stations connues de l'espèce.

CHIFFRES -CLÉS DE LA FLORE



ÎLE AMSTERDAM



17 ESPÈCES natives*

103 ESPÈCES introduites

2 EEV ont été éradiquées depuis 2014

ARCHIPEL KERGUELEN



22 ESPÈCES natives

64 ESPÈCES introduites

3 EEV ont été éradiquées depuis 2012

ARCHIPEL CROZET

ILE DE LA POSSESSION



16 ESPÈCES natives

67 ESPÈCES introduites

16 EEV ont été éradiquées depuis 2012

ÎLES ÉPARSES



122 ESPÈCES natives

108 ESPÈCES introduites

2 EEV ont été éradiquées depuis 2011

* spermatophytes (plantes à graines) natifs

Création de l'observatoire territorial de la biodiversité

Inscrite dans le plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises (2018-2027), la création par les TAAF d'un Observatoire territorial de la biodiversité (OTB) est une déclinaison à l'échelle des territoires de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), dont le pilotage a été confié à l'Office français de la biodiversité (OFB). Les premières données disponibles de l'OTB concernent à ce stade uniquement les Terres australes françaises, et pourront à terme intégrer celles collectées sur les îles Éparses.

Instauré en 2009 suite au « Grenelle de l'environnement », l'ONB a pour objectif « de porter à la connaissance d'un large public des informations sur l'état de la biodiversité en France, sur les pressions et usages qui l'affectent et sur les réponses et mesures prises pour sa protection ».

L'OTB s'appuie sur des bases de données et un système d'information associé. Le recueil des données est assuré par les personnels de terrain des TAAF, les agents des projets scientifiques soutenus par l'Institut polaire français (IPEV-CNRS), le Muséum national d'histoire naturelle et les laboratoires partenaires.

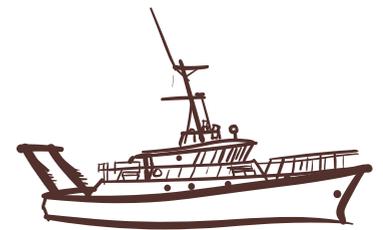


51

INDICATEURS

de gestion et de suivi de la biodiversité
terrestre et marine et des activités
scientifiques et socio-économiques





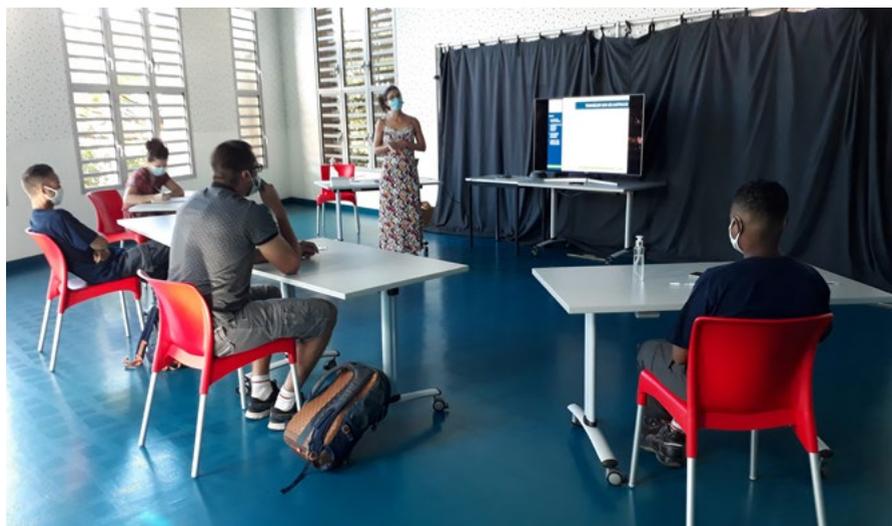
4. CONCILIER ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Un employeur qui compte à La Réunion

Si les districts des Terres australes et antarctiques françaises n'ont pas de population permanente, ils accueillent chaque année, en continu, des personnels scientifiques, logisticiens, mécaniciens, ouvriers, cuisiniers ou encore médecins, pour des missions de trois mois à un an.

Ainsi, tout au long de l'année, les TAAF recrutent dans de nombreux corps de métier, et notamment des personnels dans les domaines de l'environnement, du bâtiment et des travaux publics, de la restauration et du service. Les TAAF jouent donc un rôle important comme acteur économique et social à La Réunion, en recrutant chaque année près de 200 personnes pour assurer l'ensemble de ces missions.

Du 14 au 18 septembre 2020, la direction des affaires administratives et financières (DAAF) des TAAF a participé à la « semaine de l'emploi en 1 clic » organisée par Pôle emploi Réunion, y compris sur le salon en ligne, avec une présentation des missions et de témoignages d'agents de terrain. Lors d'une webconférence, le service des ressources humaines, et la direction des services techniques (DST) ont répondu en direct aux personnes intéressées par les offres d'emploi proposées par les TAAF.



L'EMPLOI AUX TAAF EN 2020



190 RECRUTEMENTS

75 pour les districts

34 pour le contrôle et l'observation des pêches

36 pour le siège à Saint-Pierre

45 militaires



44 MÉTIERS

dans les secteurs de la logistique, bâtiment, cuisine, informatique, environnement...

865 097

CONSULTATIONS

des offres d'emploi TAAF sur les réseaux sociaux

Diversité des métiers et des compétences

Les statuts et les fonctions des agents TAAF sont d'une grande diversité selon les territoires concernés et les périodes de l'année. En effet, la multiplicité des missions, l'isolement des territoires, le maintien d'activités scientifiques en milieu extrême et isolé, demandent de pouvoir compter sur une pluralité de compétences permettant d'assurer la vie sur base mais également l'approvisionnement en hommes, matériels et vivres.

Si le siège concentre des métiers liés aux fonctions supports, scientifiques et logistiques, sur les bases et en mer, toutes les compétences sont nécessaires et reposent souvent sur de petites équipes pluridisciplinaires. L'isolement leur demande en effet d'être particulièrement compétentes, inventives et autonomes dans leurs missions, qu'elles aient en charge les cuisines, l'approvisionnement en eau et en énergie, les liaisons radio, la gestion postale ou la recherche. À tout moment, les équipes présentes sur base peuvent solliciter l'appui des agents du siège à Saint-Pierre pour trouver et mettre en œuvre les solutions adaptées aux problématiques rencontrées.



5 CHEFS DE DISTRICT



23 OUVRIERS
polyvalents BTP



7 CUISINIERS
et personnels de cuisine



23 CONTRÔLEURS
des pêches



21 AGENTS
de la réserve naturelle



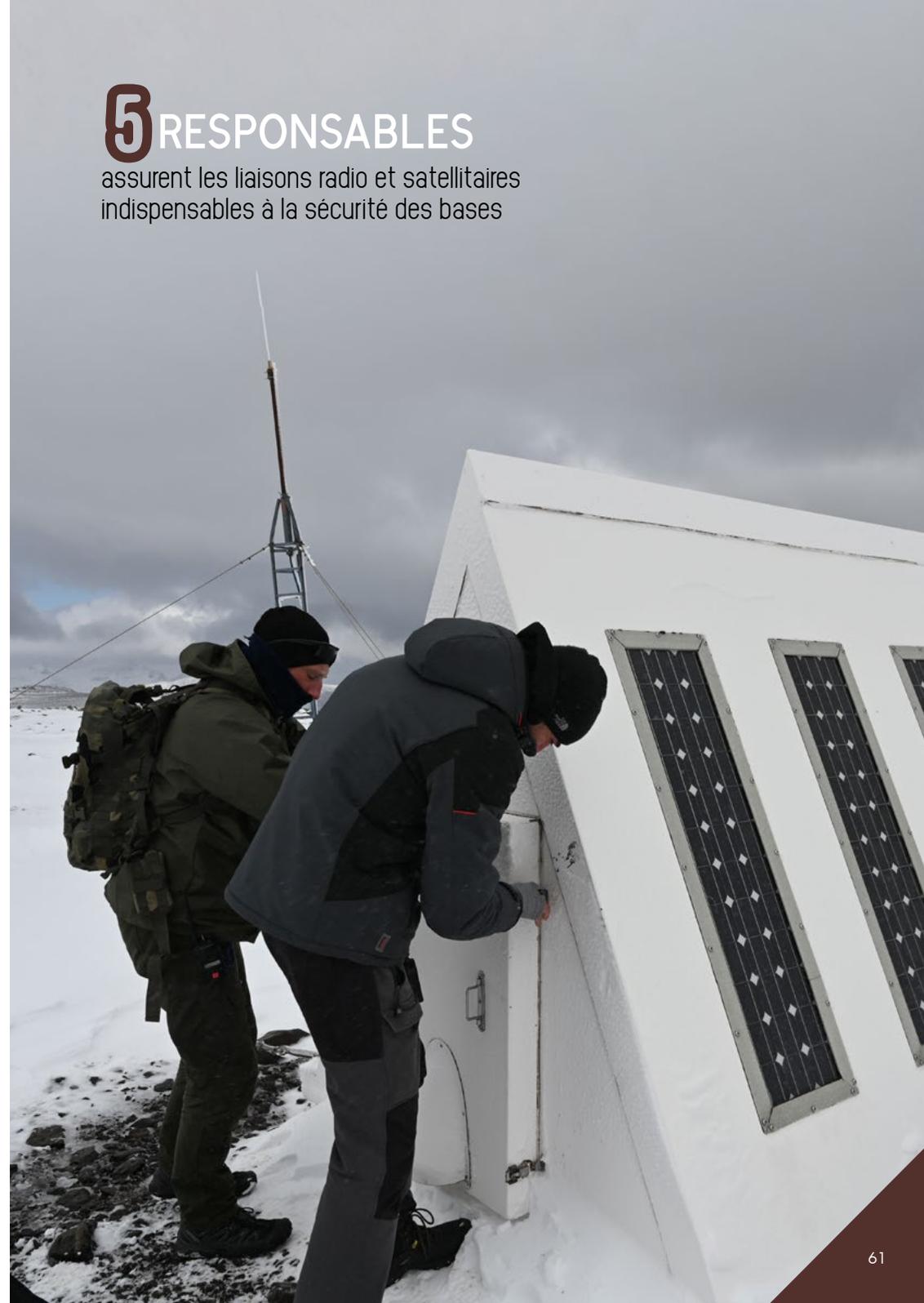
4 GÉRANTS POSTAUX

8 MÉDECINS, **1** CHARGÉE DU PATRIMOINE, **1** GÉOMATICIEN, **1** BOSCO*...

*Bosco : officier marinier supérieur en charge des manoeuvriers sur le chaland L'Aventure II

5 RESPONSABLES

assurent les liaisons radio et satellitaires indispensables à la sécurité des bases



Favoriser l'économie circulaire par une politique de gestion des déchets et d'achat durable

La gestion des déchets est une problématique environnementale intimement liée à la logistique et à la politique d'achat durable des TAAF. D'importants leviers de réduction et ou d'évitement de la production de déchets ont été identifiés et doivent être mis en place, notamment en maîtrisant mieux notre façon d'acheter et d'acheminer.

Le tri des différents flux est déjà fonctionnel sur l'ensemble des bases. Un travail important de contractualisation est en cours avec les filières de traitement et de valorisation des déchets à La Réunion ou en métropole. Un conventionnement avec les éco-organismes présents dans la région Réunion est actuellement en cours. L'objectif est de réduire au maximum la quantité de contenants et emballages amenés sur les districts (éco-consommation, vrac, alimentation en gros volume, consigne...) et de ramener via des moyens nautiques l'ensemble des flux pour leur traitement par des filières agréées. Une politique globale de gestion des déchets est en cours de rédaction pour application interne et auprès des partenaires.

Favoriser l'économie circulaire et le recyclage des textiles usagés, tels sont les objectifs du partenariat entre les TAAF et Ti Tang récup. Les TAAF ont choisi cet atelier chantier d'insertion pour récupérer et transformer les vêtements usagés en provenance des districts. Chaque année, cet atelier d'insertion, qui emploie plus de 100 personnes en contrat d'insertion, trie et recycle plus de 1 400 tonnes de textiles à La Réunion.



140 TONNES DE DÉCHETS
ont été évacués par les TAAF



Un acteur majeur de la pêche en France

Avec un espace maritime de 2,3 millions de km² (eaux territoriales et zones économiques exclusives - ZEE), les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) bénéficient de ressources halieutiques importantes sur lesquelles la France, par l'intermédiaire de l'administration des TAAF, exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage.

Si la pêche demeure une ressource importante pour les TAAF avec, en 2020, des droits de pêche qui ont engendré 9 millions d'euros de recettes, elle représente surtout une part importante dans le secteur de l'économie de la pêche française et réunionnaise. En effet, la pêche à la légine et à la langouste dans les zones économiques exclusives (ZEE) des Terres australes françaises pèse pour 8 % de la valeur ajoutée nationale dégagée par le secteur de la pêche en mer en France. Par ailleurs la pêche australe représente près de 80 % de la valeur ajoutée créée par la pêche en mer à La Réunion, le reste étant dégagé pour l'essentiel par l'activité thonière.

Trois pêcheries sont à ce jour gérées par les TAAF :

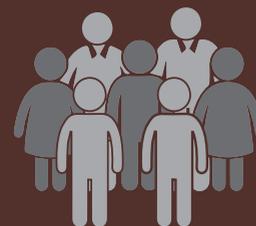
- la légine australe, dans les eaux de Kerguelen et Crozet ;
- la langouste et les poissons dans les eaux des îles Saint-Paul et Amsterdam ;
- les thons et autres poissons pélagiques dans les eaux des îles Éparses.



Pour la pêche australe, le préfet, administrateur supérieur des TAAF :

- fixe le total admissible de capture (TAC) sur recommandation du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et après avis des administrations centrales ;
- élabore la réglementation de la pêche et délivre les autorisations de pêche ;
- répartit les TAC en quotas par armement et par navire ;
- détermine les dates de campagne et le montant des redevances ;
- définit les missions des observateurs et contrôleurs de pêche à bord des navires.

LES CHIFFRES-CLÉS DE LA PÊCHE DANS LES TAAF



630
EMPLOIS

350 salariés pêcheurs + **280** emplois indirects et induits

dont pour La Réunion : **570** emplois

450 emplois directs + **120** emplois indirects et induits



€ 80 MILLIONS
D'EUROS

de chiffre d'affaires en 2019, soit **8 À 10 %**
de la valeur ajoutée de l'activité pêche en France

LES PÊCHERIES EN 2020

Les îles Éparses



30 NAVIRES

430 TONNES
de grands pélagiques

450 000 EUROS
de recettes pour les TAAF

Crozet et Kerguelen



7 PALANGRIERS

6 000 TONNES
de légine (5 200 à Kerguelen
et 800 à Crozet)

9 MILLIONS D'EUROS
de recettes pour les TAAF

Saint-Paul et Amsterdam



1 NAVIRE

363 TONNES de langouste
80 TONNES de poissons

690 000 EUROS
de recettes pour les TAAF

Une gestion des ressources halieutiques pour une pêche durable

L'exploitation des ressources halieutiques au sein des Zones économiques exclusives (ZEE) des Terres australes et antarctiques françaises est réglementée dans un objectif de gestion durable de la ressource. La gestion de la pêche dans les ZEE des TAAF obéit à un schéma décisionnel associant l'administration supérieure et ses référents scientifiques : le Museum national d'histoire naturelle (MNHN) pour les pêcheries australes et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) pour la pêche tropicale, ainsi que quatre ministères référents : le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, le ministère des Outre-mer, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de la Transition écologique et solidaire au titre de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises. Dans le cadre des « groupes de travail pêche », l'administration prend également en compte les avis des armements, en amont des prises de décision impactant la pêche.

La pêche est encadrée par des mesures de gestion strictes : prescriptions techniques, contrôles des débarquements, interdiction d'usage de certains engins de pêche... Par exemple, un contrôleur de pêche, représentant le préfet, administrateur supérieur, des TAAF, est à bord de chaque navire de pêche exerçant dans les eaux des îles Australes. Il a pour mission de faire respecter l'ensemble des mesures réglementaires à bord et de collecter les données nécessaires au suivi scientifique de la pêche, effectué.

Des agents de la direction de la pêche et des questions maritimes, et de la direction de l'environnement des TAAF, se consacrent aux problématiques de la pêche australe. Les mesures de gestion pouvant être renouvelées chaque année, elles s'adaptent aux enjeux de gestion environnementaux, techniques, scientifiques et économiques identifiés.

15 CONTRÔLEURS
TAAF embarqués



8 NAVIRES



22 MARÉES



1 404 JOURS DE MER

La surveillance des mers pour assurer la souveraineté française et lutter contre la pêche illégale

La richesse des ressources et l'immensité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) en font des zones convoitées. En concertation avec l'administration supérieure des TAAF, des moyens de surveillance permanents et dissuasifs sont mis en place par l'État dans le cadre de l'action de l'État en mer (AEM) : Marine nationale, Forces armées de la zone Sud de l'océan Indien (FAZSOI), Gendarmerie nationale, Direction de la mer sud de l'océan Indien (DMSOI).

La stratégie de surveillance s'articule autour de trois principes :

- une surveillance satellitaire permanente permet d'observer la présence éventuelle de navires dans les ZEE australes ;
- un partenariat avec le ministère des Armées favorise la mutualisation des moyens maritimes en déployant une flotte de navires de surveillance en permanence, face aux pressions extérieures qui pèsent sur ces territoires : *Nivôse*, *Floréal*, *Champlain*, *Malin*, *Osiris II* et *L'Astrolabe* ;
- une coopération régionale et l'intégration à des organisations régionales comme l'Accord des pêches du sud de l'Océan Indien (APSOI), la Commission sur la conservation de la faune et de la flore de l'Antarctique (CCAMLR) et la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), accentue la pression exercée sur les États "complices".



Retour de mission du patrouilleur *Osiris II* en 2020 dans l'océan Indien

En 2020, le patrouilleur des affaires maritimes *Osiris II*, financé à 50% par les TAAF, a effectué une longue mission de surveillance sur plus de 8 000 milles marins, de La Réunion vers les îles Éparses puis vers les îles australes. Ce déploiement de plus de 50 jours a permis de constater l'absence d'activité de pêche illégale dans ce secteur des eaux sous juridiction française.



5. ÉDUCATION ET PATRIMOINE : POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE "CULTURE" TAAF

En 2020, les TAAF ont fêté leurs 65 ans

Dans le cadre de leur 65^e anniversaire, les TAAF ont proposé en 2020 des actions de communication et de médiation à destination de tous les publics : scolaires, scientifiques, historiens, philatélistes, passionnés de l'histoire polaire.

Un numéro hors-série de la Lettre des TAAF « retour en 1955 » a été créé sous une forme journalistique à partir de sources historiques dont les informations ont pu parfois être perçues pour certaines comme insolites voire incompréhensibles. Elles sont pourtant toutes authentiques, et ont plongé les lecteurs dans le contexte de 1955.

Pour le grand public, les TAAF ont publié régulièrement sur les réseaux sociaux des documents et photographies d'époque. Les passionnés de l'histoire polaire et les scientifiques, ont pu enfin consulter librement sur le site Archipôles la revue de référence « TAAF » dont la numérisation fut organisée par le service patrimoine (www.archives-polaires.fr).

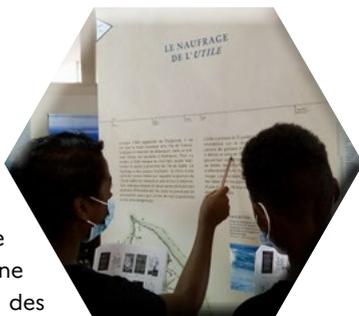
Pour les scolaires, le professeur relais a accompagné dès la rentrée de nouvelles classes labellisées « TAAF » autour de la thématique du 65^e anniversaire. De leur côté, les philatélistes ont découvert en décembre un bloc timbres hors programme.

Cet anniversaire s'est aussi affiché sur les bases. Les districts de Crozet, de Saint-Paul et Amsterdam, et de terre Adélie, ont dévoilé une photo souvenir « spécial 65 ans » le 6 août 2020. Enfin les TAAF et les Archives nationales proposeront en 2022 le colloque « Archives du bout du monde ». Prévu initialement les 14 et 15 décembre 2020 au siège des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, il a dû être reporté en raison de la crise sanitaire.



La labellisation de classes TAAF

L'accord cadre de partenariat entre les TAAF et l'Académie de La Réunion, signé la première fois en 2010 et renouvelé en 2019, constitue une passerelle précieuse entre la stratégie académique dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, l'enseignement des disciplines dans les établissements, et la politique des TAAF en matière d'action culturelle et de valorisation des missions de l'administration supérieure auprès des jeunes générations, et notamment celles de La Réunion.



Dans le cadre du 65^e anniversaire de la collectivité en 2020, les TAAF ont lancé un nouveau dispositif qui consiste à créer un réseau de classes du second degré : les « Classes TAAF ». À La Réunion, les projets des collèges Reydellet de Saint-Denis et Terre Sainte de Saint-Pierre, ont été retenus.

Ces classes se distinguent par leur démarche active, volontaire et approfondie, de valorisation et d'apprentissage sur les territoires, les missions et les ressources des TAAF et de leurs partenaires. Tout au long de l'année, les classes TAAF peuvent, selon les disciplines (histoire-géographie, SVT, physique-chimie, mathématiques, technologie et d'arts plastiques ...), traiter divers sujets mais toujours en rapport avec les instructions officielles de leurs disciplines : souveraineté, protection de l'environnement et de la biodiversité, soutien de la recherche, valorisation du patrimoine historique et littéraire.



L'ACTION CULTURELLE ET PÉDAGOGIQUE

EN 2020



7 EXPOSITIONS
temporaires prêtées et présentées
à des établissements scolaires

630 VISITEURS
au siège des TAAF et à la maison Orré



130 ÉLÈVES
reçus en visite guidée de l'espace
muséographique du siège

6 ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES

partenaires pour des projets
pédagogiques soutenus par les TAAF



80 ENSEIGNANTS
reçus et formés à la découverte des TAAF



Cosmix : une première mondiale pour un lycée réunionnais

En octobre 2020, le navire polaire brise-glace *L'Astrolabe* a quitté La Réunion, en direction de l'Antarctique, avec à son bord Cosmix, le détecteur de rayonnement de particules cosmiques du lycée Roland-Garros du Tampon.

Dans le cadre de l'atelier de physique des « Deux Infinis » et des travaux personnels encadrés (TPE), les élèves de 1^{er} S, soutenus par leurs professeurs, souhaitent étudier les variations du rayonnement cosmique dans l'océan Indien, et vérifier l'effet de latitude caractéristique de ce flux de particules venu de l'espace : les muons. Après une première expérience réussie à bord du *Marion Dufresne*, l'objectif en 2020 était de prolonger ce travail en rejoignant des latitudes encore plus australes, jusqu'en terre Adélie sur le continent Antarctique.

Pour accéder à ces territoires, la seule solution était d'embarquer Cosmix sur *L'Astrolabe* lors de ses missions de soutien à la logistique antarctique (MSLA) réalisées au profit des TAAF et de l'Institut polaire français (IPEV). Tous les acteurs se sont donc réunis pour permettre la faisabilité du projet.

Après une présentation du projet par les élèves et professeurs en mai 2020 en présence des deux commandants de *L'Astrolabe*, les premiers essais se sont déroulés en laboratoire pour tester la résistance au froid, et en mer pour vérifier l'autonomie du matériel, et les modalités de son utilisation par l'équipage de la Marine nationale.

Les TAAF sont heureuses d'avoir pu concourir à la concrétisation de ce projet scientifique original porté par un établissement scolaire de La Réunion, et qui sera bien une première mondiale dans sa réalisation et les résultats obtenus.



Les TAAF, un patrimoine historique et culturel méconnu

Depuis 2000, le siège administratif des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) est basé à Saint-Pierre de La Réunion où une partie des équipes occupe l'entrepôt Kerveguen édifice inscrit, depuis 1995, aux Monuments historiques. En 2020, les TAAF ont entrepris d'importants travaux de rénovation au niveau de la toiture et des façades. Située à proximité du siège, la maison Orré, résidence officielle du préfet, administrateur supérieur, est inscrite en totalité au titre de l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques de La Réunion. Le public peut régulièrement visiter ce patrimoine immobilier pour profiter de l'exposition permanente des TAAF ou lors d'événements culturels.

Les TAAF comptent également de nombreux sites historiques témoins d'explorations, de naufrages, de tentatives d'exploitation économiques et de recherches scientifiques. La mission patrimoine des TAAF a pour ambition l'inventaire, la sauvegarde in situ ou numérique et la mise en valeur du patrimoine culturel et historique, dans ses composantes, immobilières, mobilière et écrites.

La Commission du patrimoine historique et de la toponymie des TAAF est consultée avant toute opération de fouilles archéologiques et pour accompagner le préfet, administrateur supérieur, dans la définition des grandes orientations en matière de conservation du patrimoine. Une convention entre les TAAF et la DAC La Réunion permet également de bénéficier d'une assistance de ces services déconcentrés du ministère de la Culture.



LE PATRIMOINE HISTORIQUE

EN 2020

 **2** SITES
classés Monuments Historiques

63 SITES
ARCHÉOLOGIQUES
dans les îles Australes

 **16** SITES supplémentaires
répertoriés dans les terres
australes en 2020

 **821** DOCUMENTS
reconditionnés dans des boîtes
longue conservation entre novembre 2019
et décembre 2020

54 CAHIERS
de cabane inventoriés

4 200 PAGES
numérisées de la revue TAAF
67 NUMÉROS disponibles
en ligne sur archipôle

 **9** MODÉLISATIONS 3D
disponibles dans une bibliothèque numérique en ligne

Journées européennes du patrimoine et de l'archéologie

Pour valoriser ce riche héritage patrimonial, les TAAF participent chaque année à des événements nationaux grand public. Le service patrimoine sensibilise également les hivernants aux découvertes fortuites d'indices archéologiques, et mène en parallèle des actions de préservation, d'inventaire et de récolement.



À l'occasion des Journées européennes de l'archéologie 2020, les TAAF ont valorisé le patrimoine historique des îles Australes grâce à la mise en ligne de ressources numériques inédites. Le public a pu visiter virtuellement la vallée des Phoquiers et la station baleinière de Port-Jeanne-d'Arc, seule station baleinière française.

À l'occasion des Journées européennes du Patrimoine les 19 et 20 septembre, et malgré le contexte sanitaire, 450 personnes se sont déplacées à la maison Orré, résidence du préfet, administrateur supérieur, des TAAF à Saint-Pierre, dans le respect des gestes barrières, pour découvrir, à travers des visites guidées animées par des guides conférenciers, les jardins de la résidence, deux expositions : « Tromelin, l'île des esclaves oubliés » et « Saint-Pierre Lontan » et assister à la conférence « L'année 1955 aux TAAF » présentée par la chargée du patrimoine des TAAF.

Amsterdam : un ancien campement de naufragés retrouvé



Le 4 décembre, lors d'une mission dans le secteur de la Pointe Vlaming, sur l'île Amsterdam, les agents de la réserve naturelle ont découvert ce qui est probablement le campement des naufragés du *Meridian*. La présence d'une inscription, « Gravesend » sur un bouton en cuivre observé sur le site, a permis d'identifier l'origine du petit mobilier. La ville de Gravesend, en Angleterre, a été le lieu de départ du *Meridian* navire britannique qui fit naufrage le 24 août 1853 alors qu'il naviguait vers Sydney, avec à son bord 84 passagers et 23 membres d'équipage.

ARCHIPEL CROZET

11 sites archéologiques

1 ÎLOTS DES APÔTRES



4 ÎLE AUX COCHONS

5

ÎLE DE LA POSSESSION



1

ÎLE DE L'EST



ARCHIPEL KERGUELEN

45 sites archéologiques



LES ÎLES SAINT-PAUL ET AMSTERDAM

7 sites archéologiques
et 98 pétroglyphes



4

À AMSTERDAM



3

À SAINT-PAUL



DIRECTION

Directeur de la publication : Charles Giusti, préfet administrateur supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

David de Sousa, directeur de cabinet
Gilles Chareyre, chargé de communication
Direction de l'environnement
Direction des pêches et des questions maritimes
Direction des services techniques
Direction des affaires administratives et financières
Service des affaires juridiques et internationales
Service médical

MISE EN PAGE ET GRAPHISME

Nelly Gravier, chargée de la stratégie et conception graphique et de l'action culturelle

CRÉDITS PHOTOS ET CARTES

JL. Agraz, S. Allibert, F. Bignon, G. Chareyre, G. Cottarel, D. De Sousa, F. Fontaine, J. Francioly, S. Fuster, S. Gélabert, F. Gerbe, S. Grandjean, N. Gravier, S. Légeron, F. Lepage, B. Marie, T. Mougeot, Patte et Besset, TAAF, J. Wickel.

CITATION DU DOCUMENT Terres australes et antarctiques françaises, 2020. Rapport d'activité.